



6 août 2020

## **Rapport annuel 2019 des stations d'épuration en Valais Bilan annuel positif et défis majeurs en matière d'infrastructures**

**Les stations d'épuration des eaux usées (STEP) contribuent de manière importante à l'amélioration et au maintien de la qualité de l'eau dans le canton du Valais. Dans son rapport annuel 2019 sur les STEP valaisannes, le Service de l'environnement dresse un bilan positif : en moyenne annuelle le traitement des eaux est satisfaisant pour la quasi-totalité des paramètres analysés. Sur le long terme, la modernisation du réseau d'égouts et la réduction des rejets de micropolluants sont les principaux défis pour le traitement des eaux usées valaisannes.**

Les performances de traitement des STEP valaisannes se sont avérées globalement positives l'année dernière. Aucun incident majeur n'a été signalé en 2019. En moyenne annuelle, l'épuration des eaux est, à l'échelle cantonale, satisfaisante pour tous les paramètres analysés. Seuls les rejets de phosphore font exception, en particulier dans la région de Viège où la STEP a mis en œuvre des mesures qui ont permis de réduire de 20% les rejets de phosphore industriel en 2019. Ces rejets doivent encore être diminués à l'avenir. Dans diverses régions, d'autres dépassements des exigences de déversement ont été localement constatés. Ils sont principalement liés à la vétusté des canalisations d'évacuation et des installations de traitement des eaux usées. En 2019, la STEP de Saxon a pu améliorer ses performances de traitement grâce à un renouvellement de l'infrastructure. Des projets similaires sont planifiés pour les prochaines années dans d'autres stations d'épuration comme Ayent-Voos, Leukerbad et Wiler-Kippel.

Nonobstant, la qualité de l'eau s'est fortement améliorée au cours des dernières décennies en Valais grâce au raccordement de la quasi-totalité des ménages, de l'industrie et de l'artisanat aux STEP valaisannes. Au cours des dix dernières années, 92 millions de francs (dont 28 millions de subventions cantonales) ont été investis dans l'amélioration des performances d'épuration et l'extension des infrastructures pour répondre à la hausse de la demande générée par la croissance démographique et économique (tourisme et industrie). A titre d'exemple, la STEP de Saxon a été modernisée en 2019 pour un coût de Fr. 10.7 millions (dont Fr. 2.4 millions de subventions). Cela a permis de presque tripler sa capacité et d'améliorer significativement le traitement des eaux usées.

Au cours des dix prochaines années, les grandes stations d'épuration du Valais seront entièrement rénovées. Il s'agit notamment du projet régional de traitement des eaux usées à Monthey, des STEP de Briglina-Brig, Collombey-Muraz, Sierre-Noës, Sierre-Granges et Vétroz-Contthey. Les communes prévoient des investissements d'environ Fr. 245 millions. Le canton subventionne ces projets à hauteur de 50 millions de francs.

La proportion d'eaux claires parasites dans le réseau d'égouts valaisan reste un défi. Les eaux usées polluées et les eaux non polluées, dites claires (eaux de puits, de



sources, de drainages, fuites dans le réseau d'égouts, pluie, fonte des neiges, etc.), sont encore trop souvent acheminées aux STEP dans les mêmes canalisations où elles se mélangent. Il en résulte une dilution et un refroidissement des eaux usées polluées qui réduit considérablement les performances d'épuration des STEP. Le volume supplémentaire à traiter augmente les coûts d'exploitation et entraîne une surcharge en cas de fortes pluies. Par ailleurs, si les canalisations sont engorgées par de telles eaux claires, des eaux usées risquent d'être rejetées directement dans les cours d'eau avant leur traitement.

En 2019, environ 53% des eaux usées envoyées dans les stations d'épuration municipales étaient non polluées (eaux claires). L'objectif est d'atteindre une proportion de 30%. Pour ce faire, les eaux usées polluées et non polluées doivent à l'avenir être évacuées par des réseaux de canalisation séparés. À fin 2019, la majorité des communes avaient élaboré à cet effet un plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Pour 16% d'entre elles, cette planification est encore en cours. La création d'un réseau d'eaux claires avec un raccordement distinct des biens-fonds nécessitera de gros efforts de la part des communes et des propriétaires privés et constitue un processus à long terme. Le financement est assuré au moyen de taxes basées sur le principe du pollueur-payeur. Pour aider les communes, le Service de l'environnement a publié en mai 2019 une directive cantonale pour le calcul des taxes sur les eaux à évacuer.

Les micropolluants (par exemple les résidus de médicaments, détergents ou de pesticides) sont un autre défi croissant pour la protection de l'eau. Aujourd'hui, les STEP ne parviennent à éliminer que 16% environ de ces substances. Le reste se retrouve dans les cours d'eau après l'épuration en STEP ou via des sources diverses comme l'agriculture. D'ici 2040, la Confédération veut réduire de 80% les rejets de micropolluants de manière ciblée dans les STEP les plus importantes. En Valais, celles de Briglina-Brig, Sierre-Noës, Sion-Châteauneuf, Martigny et Monthey-Cimo seront en conséquence équipées d'une étape de traitement supplémentaire d'ici 2040. Des études sont déjà en cours dans la plupart des stations concernées pour sélectionner les procédés optimaux. Tous ces projets respectent le calendrier au niveau national.

La pression sur les cours d'eau en tant que ressource d'eau potable et habitat naturel augmente. Un traitement performant des eaux usées est donc un chaînon essentiel pour garantir une protection efficace des rivières. Si les innovations techniques améliorent sans cesse l'action des STEP, il n'en demeure pas moins que des mesures pour promouvoir l'utilisation parcimonieuse des produits chimiques dans l'industrie et les ménages resteront nécessaires à l'avenir afin de continuer à garantir la qualité des eaux.

Le rapport peut être téléchargé à l'adresse suivante : [www.vs.ch/assainissement](http://www.vs.ch/assainissement).

### **Personnes de contact**

**Christine Genolet-Leubin**, cheffe du Service de l'environnement, 027 606 31 63

**Pierre Mange**, ingénieur assainissement, Service de l'environnement, 027 606 31 74